

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2022\_133 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2022/03**

### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

La présente Décision Modificative 2022/03 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA et du Centre Aquatique de la CABA.

Concernant le Budget Principal, des crédits sont inscrits afin de pouvoir verser trois nouvelles subventions dont une en section d'investissement pour le Secours Populaire (aide à l'achat d'un véhicule réfrigéré) et deux en section de fonctionnement. Ces dernières concernent les soutiens apportés par la CABA respectivement à l'organisation de « missions d'intérêt général » dans le cadre du service national universel et d'une conférence par l'Association des Familles Rurales du Pays d'Aurillac. Sur ce même chapitre des subventions, une modification de nature comptable a été demandée par la DDFIP dans le cadre de ses contrôles. Ainsi, le versement de la participation de la CABA à l'Association « Musica Formosa » doit être réalisé sur un compte de subvention en section de fonctionnement. Enfin, un abondement des crédits dévolus aux dépenses de personnel est proposé afin de pouvoir engager dans le cadre des rattachements de fin d'exercice les sommes dues aux agents au titre du CIA pour l'année 2022 (même s'il est payé en 2023).

Sur les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du TDMA, des crédits complémentaires sont nécessaires afin de traiter les créances dont le Trésorier propose l'admission en non valeur, lesquelles font l'objet d'une délibération spécifique inscrite à

l'ordre du jour du présent Conseil Communautaire.

Sur le Budget Annexe du TDMA, des crédits supplémentaires sont inscrits afin de financer une mission d'étude pour l'optimisation des tournées de collecte des déchets ménagers. De plus, il est nécessaire d'abonder l'article budgétaire sur lequel sont imputées les dépenses de traitement des OMr (marché DRIMM) car les actualisations des prix contractuels qui sont calculées au mois le mois sont beaucoup plus fortes qu'envisagées lors de la construction du budget du fait de l'envolée des indices de référence, notamment ceux attachés à l'énergie. L'équilibre de la section de fonctionnement peut néanmoins être maintenu grâce à des évolutions positives des recettes non fiscales (produit de la redevance spéciale, refacturation du traitement des OMr pour les tiers publics, ventes de matériaux recyclables).

Sur le Budget Annexe du Centre Aquatique, un ajustement est nécessaire sur les charges de personnel afin de permettre le rattachement de fin d'année du CIA à l'instar de ce qui a été dit à ce propos sur le Budget Principal.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

60 pour

3 abstentions

- d'adopter la Décision Modificative 2022/03 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du TDMA et du Centre Aquatique de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.